

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, BROUCARET

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY, M. ETCHEVERRY à Mme CASTEL, M. BROUCARET à Mme BUTORI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 4 – OSPB : CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAINT JEAN DE LUZ ET L'ACADEMIE RAVEL POUR LE CONCERT INAUGURAL

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison culturelle de la Ville de Saint-Jean-de-Luz, et en collaboration avec l'Académie Ravel, il est établi un protocole d'accord entre les partenaires pour la programmation d'un concert donné à l'occasion de l'inauguration du Centre culturel Peyuco Duhart, le dimanche 10 septembre 2023 à 17h, à la nouvelle salle Tanka, à Saint-Jean-de-Luz.

La présente convention vient fixer les termes de cette collaboration.

C'est aussi pour l'Orchestre l'occasion de toucher de nouveaux publics et de diffuser plus largement sur son offre d'abonnement.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Ce partenariat mentionne ainsi :

- La répartition entre les partenaires des aspects techniques, humains et artistiques avec notamment la mise à disposition de la Salle Tanka par la Ville de Saint-Jean-de-Luz (location du lieu, mise à disposition du plateau technique + régisseur, personnel d'accueil, de contrôle et de billetterie)
- Une programmation artistique prise en charge conjointement entre les partenaires

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention avec la Ville de Saint-Jean-de-Luz et l'Académie Ravel.

DONT ACTE